

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 28/004/2008 – ÉFAI
30 avril 2008

**Informations complémentaires sur l'AU 101/08 (MDE 28/003/2008, 18 avril 2008) –
Craintes pour la sécurité / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements**

ALGÉRIE

Rabah Kadri (h), ressortissant algérien

Rabah Kadri a été libéré sans inculpation le 27 avril vers 13 heures. Il était détenu au secret depuis douze jours. Il a pu se rendre chez ses parents, à Alger, où il séjourne actuellement. Il ne risque plus de subir aucune forme de torture ou de mauvais traitements.

Il a été arrêté par des agents en civil des services de sécurité le 16 avril en arrivant à l'aéroport d'Alger après avoir été expulsé du territoire français. Il ne sait pas où il était détenu, mais il semblerait qu'il ait été placé dans l'un des centres de détention non officiels du Département du renseignement et de la sécurité (DRS) dans la capitale algérienne.

Rabah Kadri a déclaré à Amnesty International qu'il avait été traité avec humanité. Il a été interrogé au sujet des activités qui l'avaient conduit à être condamné à une peine de prison en France. Il a également indiqué qu'on lui avait demandé de signer une déclaration attestant qu'il avait été bien traité jusqu'à sa libération. Les personnes qui viennent d'être libérées par le DRS se montrent généralement très prudentes lorsqu'elles évoquent la manière dont elles ont été traitées en détention, de peur qu'une attitude critique vis-à-vis des autorités ne leur vaille des représailles.

En revanche, Rabah Kadri s'est plaint du traitement qui lui avait été réservé en France lors de sa sortie de la prison de Val-de-Reuil, le 14 avril. Il affirme qu'il a été conduit à un poste de police et contraint à passer la nuit enfermé dans une cellule exiguë, sale et malodorante. Le lendemain, il a été emmené en avion jusqu'à Marseille, dans le sud du pays, avant d'être embarqué à bord d'un bateau pour Alger. Selon lui, il a également été enfermé dans une cellule pendant cette traversée.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**